

# PROFITEZ DE NOS OFFRES



Infini de ROGERS

En tant qu'employé(e)s de MCGILL profitez de vos offres et promotions exclusives en ligne en visitant notre site web.

## Forfaits\* données illimités<sup>1</sup>.

Fini l'utilisation excédentaire de données !

Utilisation **illimitée** des données avec **15, 25 ou 50 Go** de vitesse maximale.

## Profitez de rabais sur les appareils derniers cri.



## OBTENEZ JUSQU'À 30%\* de rabais sur les forfaits Infini<sup>MC</sup>



### Obtenez l'appareil rêvé !

Tous à **0 \$ d'acompte avec financement.**

Avec certains forfaits. **0% d'intérêt, sans taxes exigibles au moment de l'achat**

POUR COMMANDER  
ET CONNAÎTRE LES PROMOTIONS  
[WWW.PLANETEMOBILE.BIZ](http://WWW.PLANETEMOBILE.BIZ)

Nom d'utilisateur  
**vangy**

Mot de passe  
**mobile**

## MESSAGE IMPORTANT

Offre disponible uniquement en ligne ou avec votre représentant



Vangy Capsis

514 856-1884 x264

1-888-484-2835 x264

[vcapsis@planetem.com](mailto:vcapsis@planetem.com)

\*Offres sujettes à changement sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Rabais applicable uniquement à la ligne primaire. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Votre première facture comprendra des frais de connexion de 40 \$ par ligne afin que votre service soit activé sur notre réseau. Les frais de temps d'antenne additionnel, de transmission de données, d'interurbain, d'itinérance, les frais liés aux options et les taxes sont en sus et facturés mensuellement, le cas échéant. Les frais gouvernementaux mensuels suivants pour le service d'urgence 9-1-1 seront exigés : 62 ¢ en Saskatchewan, 46 ¢ au Québec, 43 ¢ en Nouvelle-Écosse, 53 ¢ au Nouveau-Brunswick, 70 ¢ à l'Île-du-Prince-Édouard, 44 ¢ en Alberta et 75 ¢ à Terre-Neuve-et-Labrador. Cependant, le temps d'antenne n'est pas facturé pour les appels au 9-1-1 que vous faites à l'aide de votre appareil sans fil de Rogers. **1.** Avec activation d'un forfait ROGERS Infini<sup>MC</sup> tout de deux ans. Selon votre plan de données, 10 Go, 20 Go ou 50 Go de à vitesse maximale. La vitesse est réduite ensuite. La couverture n'est pas offerte dans toutes les régions. **2.** Offres sujettes à changement sans préavis. Le crédit de 300 \$ aux clients qui procèdent à la mise en service d'une ligne principale dans le cadre d'un forfait ROGERS Infini<sup>MC</sup>. Non applicable aux forfaits Flex. Certaines conditions s'appliquent. Le crédit sera appliqué à raison de 12,50 \$/mois à partir 2e ou 3e facture Rogers. © 2020 Rogers Communications.

# Foire aux questions

- Q.** Comment puis-je profiter de cette offre ?
- > Vous pouvez faire votre précommande directement en ligne au [www.planetemobile.biz](http://www.planetemobile.biz) en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe inclus sur la première page de ce document ou faire la demande du format papier auprès de votre représentant.
- Q.** Puis-je garder mon forfait Rogers actuel, mais obtenir le pourcentage de rabais stipulé dans cette offre ?
- > Malheureusement, les rabais sont uniquement applicables à la ligne primaire lors de la mise en service d'un forfait « ROGERS Infini<sub>mc</sub> » de Rogers.
- Q.** Je possède un compte consommateur « ROGERS Infini<sub>mc</sub> » et j'ai déjà un rabais appliqué sur mon compte, puis-je combiner mon rabais existant au rabais offert dans cette offre ?
- > Non, l'offre employé ne peut être combinée à aucune autre offre.
- Q.** Qui dois-je contacter pour faire un changement de forfait ?
- > Pour demander un changement de forfait, contacter votre représentant par téléphone ou par courriel, vous trouverez cette information au bas de cette page.
- Q.** Comment puis-je obtenir un forfait « Apportez votre appareil » ?
- > Vous devez disposer d'un appareil Rogers. Si l'appareil provient d'un autre fournisseur de services, il devra être déverrouillé pour pouvoir être utilisé sur le réseau Rogers.
  - > Vous devez payer votre appareil en entier auprès de votre fournisseur précédent. Si vous n'êtes pas certain que l'appareil est payé en totalité vous pouvez contacter votre fournisseur de services actuel afin d'avoir plus de détails. Si vous êtes un client actuel de Rogers, contactez directement votre représentant. Vous trouverez les coordonnées au bas de cette page.
- Q.** Puis-je obtenir un forfait « ROGERS Infini<sub>mc</sub> » d'une province autre que ma province de résidence ?
- > Non, vous pouvez obtenir les forfaits « ROGERS Infini<sub>mc</sub> » d'une province que si le code postal de facturation ainsi que l'indicatif régional de votre numéro de cellulaire font partie de cette province. Si l'indicatif régional du numéro de cellulaire diffère de votre code postal de facturation, veuillez communiquer avec votre représentant afin de confirmer la tarification provinciale. Un changement de numéro de téléphone peut-être exigible afin de profiter de la tarification la moins élevée s'il y a lieu.
- Q.** Combien de comptes puis-je mettre en service ?
- > Vous ne pouvez mettre en service qu'un compte par employé afin de bénéficier du rabais corporatif.
  - > Vous pouvez toujours faire l'ajout de lignes additionnelles sous la ligne principale.
- Q.** Jusqu'à combien de lignes puis-je avoir sur le même compte ?
- > Vous pouvez avoir jusqu'à 9 lignes sur le même compte, selon l'approbation de crédit.
- Q.** Est-ce que le compte doit être à mon nom si je veux obtenir une ligne pour l'un des membres de ma famille ?
- > Le compte doit être à votre nom et vous serez ainsi responsable du paiement mensuel des lignes existantes à votre compte.
- Q.** Puis-je conserver mon numéro de mobile existant ?
- > Oui, communiquez d'abord avec votre représentant Planète Mobile. Vous trouverez les informations au bas de cette page.

